



DÉCLARATION D'ADMISSIBILITÉ DES PARENTS NON-AYANTS DROIT

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est déterminé à respecter les droits constitutionnels accordés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* en offrant des programmes d'instruction de qualité en français langue première aux enfants d'âge scolaire de parents considérés comme des ayants droit aux termes de l'article 23.

Veillez noter que le présent formulaire ne s'adresse pas aux parents ayants droit. Un parent « ayant droit » a le droit d'inscrire son ou ses enfants dans une école francophone en vertu de l'article 23 de la *Charte* s'il est citoyen canadien et si au moins un des critères suivants s'applique à sa situation :

- a) Sa langue maternelle (première langue apprise et encore comprise) est le français;
- b) Il a reçu son instruction primaire en français au Canada;
- c) Il est le parent d'un enfant qui a reçu ou qui reçoit son instruction primaire ou secondaire en français au Canada.

Conformément à la *Directive ministérielle – Inscription des élèves aux programmes d'instruction en français langue première*, tout parent qui réside aux Territoires du Nord-Ouest (TNO) peut inscrire son enfant d'âge scolaire dans une école francophone – pourvu que la capacité de cette école soit suffisante – si au moins un des cas suivants s'applique à sa situation : **restitution, non-citoyen francophone** ou **nouvel arrivant**.

Le parent non-ayant droit admissible doit remplir le présent formulaire pour que l'on puisse considérer l'éventuelle admission de son enfant dans un programme d'instruction en français langue première aux TNO. Le formulaire (accompagné des documents pertinents) doit être soumis à l'administration de l'école au moment de la demande d'admission.



ÉCOLE

École Boréale (Hay River) ou École Allain St-Cyr (Yellowknife)

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

NOM LÉGAL (tel qu'il apparaît sur le certificat de naissance, le passeport, les documents d'immigration, le certificat de changement de nom légal ou les documents d'adoption)		
Nom :	Prénom :	Second prénom :
Nom préféré :		
Date de naissance : Mois _____ Jour _____ Année _____	Preuve de date de naissance (annexez un exemplaire) <input type="checkbox"/> Certificat de naissance <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Documents d'immigration <input type="checkbox"/> Documents d'adoption	
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	Niveau scolaire :	
Adresse du domicile :		
Adresse postale (si différente) :		
Tél. résidentiel :	Tél. (autre) :	
Adresse courriel :		
Langue(s) comprise(s) : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____		

RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) PARENT(S)

PARENT 1	PARENT 2 (le cas échéant – remplir même si le deuxième parent n'est pas un non-ayant droit admissible)
Nom, prénom :	Nom, prénom :
Relation :	Relation :
Adresse du domicile (si différente de celle de l'enfant) :	Adresse du domicile (si différente de celle de l'enfant) :
Tél. résidentiel :	Tél. résidentiel :
Tél. (autre) :	Tél. (autre) :
Adresse courriel :	Adresse courriel :
Langue(s) comprise(s) : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____	Langue(s) comprise(s) : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____



RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

Veillez examiner la description des trois cas d'admissibilité (ci-dessous) et annexer un document expliquant pourquoi vous ou votre enfant correspondez aux critères de qualification à l'admission. Portez attention aux suggestions de renseignements à inclure dans votre demande. Vous pouvez inclure plus d'un cas dans votre demande, le cas échéant.

Restitution

Dans le cas de la restitution, le parent aurait été un ayant droit s'il avait eu l'occasion de fréquenter une école francophone, ou si ses propres parents (c'est-à-dire les grands-parents de l'enfant) en avaient eu l'occasion. Veuillez indiquer quel parent correspond à ce cas et annexer les documents pertinents lorsque possible (certificat de naissance, preuve d'adresse, bulletins scolaires et autres documents officiels). Traitez de chaque point suivant de façon détaillée.

- Décrivez pourquoi vous (le parent) auriez pu être un ayant droit ou pourquoi vos parents (soit les grands-parents de l'enfant) auraient pu être des ayants droit. Autrement dit, décrivez pourquoi vous ou vos parents auriez satisfait aux critères prévus à l'article 23 de la *Charte* si la possibilité de fréquenter une école francophone s'était présentée. Les critères de l'article 23 sont énumérés à la première page du présent formulaire.
- Décrivez les circonstances de l'absence d'occasion ayant mené à votre statut actuel de non-ayant droit. Il peut s'agir d'obstacles physiques ou juridiques vous ayant empêché de fréquenter une école francophone (par exemple, si aucune école francophone n'était présente à une distance raisonnable de votre lieu de résidence, ou si vous aviez été inscrit dans un pensionnat). Donnez le nom des localités où vous avez vécu ainsi que le nom de tout établissement scolaire fréquenté (avec le nombre d'années de fréquentation).



Non-citoyen francophone

Dans ce cas de figure, vous (le parent) devez respecter au moins un critère énoncé à l'article 23 de la *Charte*, à l'exception de la question de la citoyenneté. Les critères de l'article 23 sont énumérés à la première page du présent formulaire. Veuillez indiquer quel parent correspond à ce cas et annexer les documents pertinents lorsque possible. Traitez de chaque point suivant de façon détaillée.

- Annexe une copie du document délivré par le gouvernement du Canada qui indique votre statut de résident permanent, de réfugié ou de demandeur du statut de réfugié.
- Donnez le nom de votre pays et de votre localité d'origine, ainsi que le nom de tout établissement scolaire fréquenté (avec le nombre d'années de fréquentation), pour vous ou pour votre enfant, selon le cas.
- Annexe une copie d'un bulletin scolaire ou d'une lettre officielle délivrée par un établissement scolaire ou une commission scolaire du Canada ou de votre pays d'origine. Ces documents peuvent être à votre nom ou à celui de votre enfant ou d'un frère ou d'une sœur de votre enfant.

Nouvel arrivant

Ce cas implique que votre enfant a récemment immigré au Canada. L'enfant ne doit parler ni anglais ni français à son arrivée au Canada et être inscrit dans une école canadienne pour la première fois.

- Indiquez la date d'arrivée de l'enfant au Canada, le ou les pays de résidence précédents, la ou les langues parlées et tout établissement scolaire fréquenté.
- Annexe une copie d'un bulletin scolaire ou d'une lettre officielle délivrée par un établissement scolaire ou une commission scolaire du pays d'origine de l'enfant.
- Annexe une copie du document délivré par le gouvernement du Canada qui indique votre statut de résident permanent, de réfugié ou de demandeur du statut de réfugié, ou encore celui de votre enfant.



PROCÉDURE D'ADMISSION

Toute la documentation relative à votre demande, y compris le présent formulaire, doit être envoyée à l'administration de l'école ciblée (l'école Allain St-Cyr, à Yellowknife, ou l'école Boréale, à Hay River). Les demandes présentées par des parents non-ayants droit admissibles sont soumises à un processus d'approbation en deux étapes où interviennent d'abord la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO), puis le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Étape 1

En premier lieu, la CSFTNO vérifie que tous les documents requis ont été reçus, puis utilise un outil d'évaluation objectif pour évaluer les compétences linguistiques de l'enfant et déterminer l'incidence de son admission sur la qualité et la prestation du programme d'instruction. En fonction de ses conclusions, la CSFTNO recommande au ministre l'approbation ou le rejet de la candidature de l'enfant.

Étape 2

Lorsque la CSFTNO recommande l'approbation d'une candidature, celle-ci fait l'objet d'une seconde évaluation, cette fois de la part du ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. L'approbation dépend de l'exhaustivité de la documentation fournie, de l'évaluation des compétences linguistiques de l'enfant réalisée par la CSFTNO et de la capacité actuelle de l'école visée.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Direction
Services aux organismes scolaires
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9
Courriel : Director_EOD@gov.nt.ca
Téléphone : 867-767-9353, poste 71261



J'atteste que les déclarations que j'ai faites dans cette demande sont véridiques et qu'aucune information pertinente n'a été omise. Je comprends que l'information fournie peut être vérifiée dans le cadre du traitement de ma demande.

Parent 1

Parent 2 (le cas échéant – signer même si le deuxième parent n'est pas un non-ayant droit admissible)